

Index GRI

Légende

- NA – Notice annuelle pour l'exercice clos le 31 octobre 2019
- RA – Rapport annuel aux actionnaires 2019 de BMO Groupe financier
- RNEE – Rapport narratif 2018 sur l'équité en matière d'emploi
- Rapport de durabilité et DA – Rapport de durabilité et Déclaration annuelle
- CSP – Avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires et circulaire de sollicitation de procurations de la direction (pour l'assemblée qui a eu lieu le 2 avril 2019 – renseignements à jour au moment de la publication du présent rapport)

Information GRI	Description	Références pour 2019/commentaire/explication de l'omission
ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX D'INFORMATION		
Profil de l'organisation		
GRI 102-1	Nom de l'organisation	Banque de Montréal.
GRI 102-2	Activités, marques, produits et services	La Banque de Montréal regroupe l'ensemble des sociétés membres de l'organisation sous la marque BMO Groupe financier. Dans le cadre du présent rapport, les appellations BMO et BMO Groupe financier désignent la Banque de Montréal et ses filiales. Pour en savoir plus, se reporter aux pages 15, 199 et 200 du RA.
GRI 102-3	Emplacement du siège social	Le siège social de BMO est situé au 129, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1L6, et les bureaux de la haute direction sont situés au 100 King Street West, 1 First Canadian Place, Toronto (Ontario) M5X 1A1.
GRI 102-4	Lieu des activités	Les sujets abordés dans le Rapport de durabilité 2019 portent sur les activités de toute l'organisation. Pour en savoir plus, se reporter aux pages 199 et 200 (Segmentation opérationnelle et géographique) et 203 (Principales filiales) du RA.
GRI 102-5	Propriété et forme juridique	La Banque de Montréal est une banque canadienne de l'annexe 1 et une société ouverte dont les actions ordinaires sont inscrites à la cote des Bourses de Toronto et de New York. Ces actions sont détenues par un vaste bassin de particuliers et d'investisseurs institutionnels. Pour en savoir plus, se reporter à la page 142 du RA.

Information GRI	Description	Références pour 2019/commentaire/explication de l'omission
GRI 102-6	Marchés servis	Nos activités sont réparties entre trois groupes d'exploitation : <ul style="list-style-type: none"> • Services bancaires Particuliers et entreprises • BMO Gestion de patrimoine • BMO Marchés des capitaux Pour en savoir plus, se reporter aux pages 199 et 200 du RA.
GRI 102-7	Taille de l'organisation	Voir la deuxième de couverture du présent rapport : À propos de nous . Pour en savoir plus, se reporter aux pages 15, 199 et 200 du RA.
GRI 102-8	Renseignements sur les employés et les autres travailleurs	Voir la page 115 de la DA : Nombre d'employés de BMO Groupe financier. Pour en savoir plus, se reporter à la page 2 du RNEE (Points saillants concernant la représentation des femmes en 2018) : https://responsabilite-societale.bmo.com/rapports/
GRI 102-9	Chaîne d'approvisionnement	En 2019, nous avons acheté pour à peu près 5,7 milliards de dollars canadiens de biens et services en Amérique du Nord auprès d'environ 9 713 fournisseurs. De ce montant, nous avons dépensé environ 3,9 milliards de dollars canadiens au Canada et environ 1,8 milliard de dollars canadiens aux États-Unis. Diversité des fournisseurs La diversité est l'une des valeurs fondamentales de la Banque, et le programme Diversité des fournisseurs est un élément essentiel de la stratégie globale de diversité de BMO. L'intégration de fournisseurs issus de la diversité à notre chaîne d'approvisionnement est en phase avec les objectifs de nos actionnaires, de nos clients et de nos employés. Nous entendons établir des relations à long terme avec les fournisseurs issus de la diversité et veiller à ce que les entreprises admissibles que possèdent des membres des minorités visibles, des femmes, des anciens combattants, des personnes handicapées, des lesbiennes, des gais, des personnes bisexuelles, des transgenres et des autochtones aient des chances équitables de faire affaire avec nous. Nous travaillons directement avec ces fournisseurs issus de la diversité et nous nous attendons à ce que ceux-ci appliquent le même principe de diversité avec leurs propres fournisseurs. Le programme Diversité des fournisseurs a remporté de nombreux prix en 2019 et il continue d'accélérer le rythme pour intégrer de façon proactive les fournisseurs dans sa chaîne d'approvisionnement. <ul style="list-style-type: none"> • Prix de la société nationale de l'année 2019 (National Corporation of the Year) (Canada) – Chambre de commerce Canadian Gay and Lesbian Chamber of Commerce • Prix de la société de l'année 2019 (Corporation of the Year) (Canada) – conseil Canadian Aboriginal and Minority Supplier Council (CAMSC) • Finaliste pour le prix de l'amélioration la plus remarquable du programme de diversité des fournisseurs 2019 au Canada (Most Improved Supplier Diversity Program (Canada) – organisme Women Business Enterprise (WBE) Canada • Catherine Grosz, championne de l'année 2019 au Canada (Champion of the Year) (Canada) – Organisme WBE • Catherine Grosz au palmarès 2019 des 25 femmes ayant eu le plus d'influence sur la diversité (25 Women in Power Impacting Diversity) (É.-U.) – Conseil CAMSC Pour en savoir plus : https://www.bmo.com/accueil/a-propos-de-bmo/services-bancaires/information-dentreprise/renseignements-sur-le-fournisseur/renseignements-courants-sur-le-fournisseur
GRI 102-10	Changements importants à l'organisation et à sa chaîne d'approvisionnement	Aucun.
GRI 102-11	Démarche ou principe de précaution	Pour connaître notre approche à l'égard de la gestion des risques dans nos activités de financement et de crédit, voir la page 26 du présent rapport : Octroi de crédit responsable. Pour en savoir plus, consulter la page 105 (Risque environnemental et social) du RA et la page 70 (Rapport climatique) du présent rapport.

Information GRI	Description	Références pour 2019/commentaire/explication de l'omission
GRI 102-12	Initiatives externes	<ul style="list-style-type: none"> • 30% Club • Carbon Disclosure Project • Accord Catalyst • Principes de l'Équateur • Norme ISO 14001 pour le système de gestion de l'environnement • Leadership in Energy and Environmental Design (LEED) • Financial Industry Advisory Group du Sustainability Accounting Standards Board • Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) • Normes mondiales de conduite à l'intention des entreprises pour la lutte contre la discrimination à l'égard des lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexués des Nations Unies • Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies • Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies • Principes d'autonomisation des femmes des Nations Unies
GRI 102-13	Adhésion à différentes associations	<ul style="list-style-type: none"> • Asian Corporate Governance Association • Association des banquiers canadiens • Coalition pour le leadership en matière de tarification du carbone • Corporate Governance Advisory Committee • Council of Institutional Investors • Eumedion • Réseau canadien du Pacte mondial • Global Investor Governance Network • Global Network Initiative • Institutional Investors Group on Climate Change • International Corporate Governance Network • Investment Association • Investor Forum • Association pour l'investissement responsable (Canada) • UK Sustainable Investment and Finance Association • Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement

Information GRI	Description	Références pour 2019/commentaire/explication de l'omission
Stratégie		
GRI 102-14	Déclaration d'un décideur de l'organisation	Voir les pages 2 et 3 du présent rapport : Message du chef de la direction, BMO Groupe financier et Message du président du Conseil de la durabilité de BMO.
GRI 102-15	Principaux impacts, risques et possibilités	<p>Pour les risques liés aux pratiques et aux activités touchant la responsabilité environnementale, sociale et de gouvernance (ESG), consulter les pages 105 et 106 du RA : Risque environnemental et social et Risque de réputation.</p> <p>Pour connaître l'approche de BMO en matière de risques et d'occasions liés aux changements climatiques, consulter la page 70 du présent rapport : Rapport climatique.</p> <p>Les intérêts de nos parties prenantes sont présentés à la page 10 du présent rapport : Échanges avec nos parties prenantes (voir le tableau). Notre approche à l'égard de la gestion des risques est présentée à la page 26 du présent rapport : Octroi de crédit responsable.</p> <p>Pour en savoir plus :</p> <p>Réponse de BMO au questionnaire du CDP 2019 : https://responsabilite-societale.bmo.com/pratiques/gerance-environnementale/cibles-et-performance-environnementales/</p> <p>Déclaration sur les droits de la personne de BMO : https://responsabilite-societale.bmo.com/notre-approche/enonce-sur-les-enjeux-actuels/</p> <p>Page 68 du présent rapport : Droits de la personne.</p> <p>Déclaration concernant l'esclavage moderne et la traite des personnes : https://responsabilite-societale.bmo.com/notre-approche/enonce-sur-les-enjeux-actuels/</p>
Éthique et intégrité		
GRI 102-16	Valeurs, principes, normes et règles de l'organisation en matière de comportement	<p>Voir la page 54 du présent rapport : Conduite.</p> <p>Pour en savoir plus :</p> <p>Code de conduite de BMO : www.bmo.com/accueil/a-propos-de-bmo/services-bancaires/information-dentreprise/codedeconduite</p> <p>Code de conduite de BMO Groupe financier à l'intention des fournisseurs : https://www.bmo.com/accueil/a-propos-de-bmo/services-bancaires/information-dentreprise/renseignements-sur-le-fournisseur/notre-code-de-conduite-et-dethique</p> <p>Déclaration sur les droits de la personne de BMO : https://responsabilite-societale.bmo.com/notre-approche/enonce-sur-les-enjeux-actuels/</p> <p>Déclaration concernant l'esclavage moderne et la traite des personnes : https://responsabilite-societale.bmo.com/notre-approche/enonce-sur-les-enjeux-actuels/</p>
GRI 102-17	Processus utilisés pour obtenir des conseils ou pour signaler des préoccupations relativement à l'éthique	Voir la page 55 du présent rapport : Conduite (Parlez-en!).
Gouvernance		
GRI 102-18	Structure de gouvernance	<p>Pour en savoir plus sur la surveillance des enjeux liés à la durabilité par notre Conseil d'administration, consulter la page 57 du présent rapport : Gouvernance. Par ailleurs, les chartes des comités du Conseil d'administration sont accessibles sur le site Web de BMO, sous les rubriques Gouvernance et Comités du Conseil à l'adresse suivante : www.bmo.com/accueil/a-propos-de-bmo/services-bancaires/gouvernance</p> <p>Pour en savoir plus, consulter la page 70 (Rapport climatique) du présent rapport.</p>
GRI 102-19	Délégation de pouvoirs	<p>Le chef de la direction a délégué la responsabilité de toutes les questions touchant la durabilité, y compris les changements climatiques, au conseiller général de BMO. Ce dernier fait partie du Comité de direction de BMO et relève directement du chef de la direction. BMO a nommé un chef de la durabilité qui travaille au sein des Affaires générales et relève du secrétaire général et du conseiller général.</p> <p>Le chef de la durabilité est responsable de l'élaboration et de l'exécution de la stratégie en matière de durabilité, ce qui comprend la consultation interne, l'engagement des parties prenantes et la communication de l'information.</p> <p>Pour en savoir plus, consulter la page 70 (Rapport climatique) du présent rapport.</p>
GRI 102-20	Responsabilité de la haute direction à l'égard des questions économiques, environnementales et sociales	<p>Un Conseil de la durabilité sous la présidence du conseiller général de BMO composé de hauts dirigeants représentant chaque secteur d'activité et les Services d'entreprise a été formé en 2008. Le Conseil de la durabilité se réunit tous les trimestres pour surveiller la mise en œuvre de la stratégie de durabilité de BMO en fournissant soutien et conseils et pour discuter notamment des risques, des occasions et de la communication de l'information liés aux changements climatiques.</p> <p>Pour en savoir plus, consulter la page 58 du présent rapport (Gouvernance en matière de durabilité).</p>

Information GRI	Description	Références pour 2019/commentaire/explication de l'omission
GRI 102-21	Consultation des parties prenantes sur les questions économiques, environnementales et sociales	Voir les pages 9 et 10 du présent rapport : Partenariats pour la réalisation des objectifs et Échanges avec nos parties prenantes. Consulter notre Politique d'engagement des actionnaires, à l'adresse suivante : www.bmo.com/accueil/a-propos-de-bmo/services-bancaires/gouvernance/a-propos-de-nous/politique-dengagement-des-actionnaires
GRI 102-22	Composition de la plus haute instance de gouvernance et de ses comités	Conseil d'administration : www.bmo.com/accueil/a-propos-de-bmo/services-bancaires/gouvernance/conseil-dadministration Comités du Conseil : https://www.bmo.com/accueil/a-propos-de-bmo/services-bancaires/gouvernance Pour en savoir plus, se reporter aux pages 10 à 36 de la CSP (Administrateurs et Gouvernance).
GRI 102-23	Président de la plus haute instance de gouvernance	Le président du Conseil d'administration n'est pas un membre de la haute direction.
GRI 102-24	Mise en candidature et sélection des membres de la plus haute instance de gouvernance	Consulter la charte de notre Comité de gouvernance et de mise en candidature, nos Normes de détermination de l'indépendance des administrateurs et notre politique sur la diversité du Conseil d'administration à l'adresse suivante : https://www.bmo.com/accueil/a-propos-de-bmo/services-bancaires/gouvernance/selectionner-les-documents Pour en savoir plus, se reporter à la page 10 de la CSP (Administrateurs).
GRI 102-25	Conflits d'intérêts	Voir la page 44 de la CSP (Code de conduite et d'éthique).
GRI 102-26	Rôle de la plus haute instance de gouvernance dans la détermination des objectifs, des valeurs et de la stratégie	Les enjeux relatifs à la durabilité font partie du mandat du Conseil d'administration et de plusieurs de ses comités. Le Comité de direction et le Conseil d'administration procèdent chaque année à l'évaluation des stratégies générales et de celles des groupes d'exploitation lors de séances interactives qui permettent de tester les hypothèses et les stratégies à la lumière des contextes commerciaux actuel et futur. Pour en savoir plus, consulter la page 58 du présent rapport (Gouvernance en matière de durabilité) et la page 105 du RA (Risque de stratégie).
GRI 102-27	Compétences de la plus haute instance de gouvernance	Les membres du Conseil d'administration de BMO sont recrutés et évalués selon une grille de compétences qui inclut l'expérience en matière de durabilité. Sur les 14 membres indépendants, 8 ont de l'expérience dans le domaine. Les membres du Conseil d'administration, nouveaux et actuels, reçoivent de la formation sur les questions liées à la durabilité. Une formation sur les risques liés aux changements climatiques et à la communication de l'information est offerte à tous les membres du Conseil d'administration de BMO. Voir la page 58 du présent rapport : Gouvernance en matière de durabilité. Pour en savoir plus, consulter la page 25 (Grille des compétences) de la CSP et la page 70 (Rapport climatique) du présent rapport.
GRI 102-28	Évaluation du rendement de la plus haute instance de gouvernance	Le Comité de gouvernance et de mise en candidature du Conseil d'administration est responsable de surveiller et d'évaluer le processus d'évaluation du rendement et de l'efficacité du Conseil et de ses comités (dont l'autoévaluation du Comité concerné par la présente) en tenant compte du mandat du Conseil et de la charte de chaque comité. Pour en savoir plus, consulter la charte du Comité de gouvernance et de mise en candidature, accessible sur notre site Web à l'adresse https://www.bmo.com/accueil/a-propos-de-bmo/services-bancaires/gouvernance/selectionner-les-documents .
GRI 102-29	Détermination et gestion des répercussions économiques, environnementales et sociales de nos activités	Le Comité de direction, composé de nos plus hauts dirigeants, supervise la saine gouvernance et la saine gestion de tous les aspects de nos activités. Il supervise également l'exécution de l'ensemble des stratégies et des plans financiers et en vérifie l'efficacité. Pour en savoir plus, se reporter à la page 105 (Risque de stratégie) du RA.
GRI 102-30	Efficacité des processus de gestion des risques	Le Comité de gestion des risques est chargé d'aider le Conseil à s'acquitter des responsabilités de surveillance qui lui incombent à l'égard de la détermination et de la gestion des risques à BMO, du respect des politiques de gestion des risques de l'organisation et de la conformité aux exigences réglementaires en matière de risque. La charte du Comité d'évaluation des risques se trouve à l'adresse suivante : https://www.bmo.com/accueil/a-propos-de-bmo/services-bancaires/gouvernance/selectionner-les-documents . Pour en savoir plus, consulter la page 70 (Rapport climatique) du présent rapport.

Information GRI	Description	Références pour 2019/commentaire/explication de l'omission
GRI 102-31	Examen des questions économiques, environnementales et sociales	Le Comité d'évaluation des risques du Conseil d'administration se réunit aussi souvent qu'il le juge nécessaire, mais pas moins de huit fois par exercice financier. À chacune de ses réunions, le comité mène avec la direction des discussions approfondies sur la gestion des risques et sur les stratégies de gestion des risques liées aux produits et aux activités clés. Pour obtenir plus de renseignements sur la détermination, l'analyse et la gestion des risques, voir la page 35 de la CSP : Rapport du comité d'évaluation des risques. Pour en savoir plus, consulter la page 70 (Rapport climatique) du présent rapport.
GRI 102-32	Rôle de la plus haute instance de gouvernance dans la présentation des rapports de durabilité	La surveillance par le Conseil d'administration des enjeux relatifs à la durabilité est inscrite dans la Charte du Comité d'audit et de révision du Conseil. Ce comité rencontre tous les ans le chef de la durabilité, le secrétaire général et le conseiller général. Ensemble, ils passent en revue et analysent les conclusions du Rapport de durabilité de BMO, ainsi que les questions liées à la durabilité. En décembre 2019, le Rapport de durabilité et l'information relative aux changements climatiques ont également été soumis à l'examen de l'ensemble du Conseil d'administration. Voir la page 58 du présent rapport : Gouvernance en matière de durabilité. Pour en savoir plus, consulter les pages 47 et 50 (Le comité d'audit et de révision et Développement durable) de la CSP et la page 70 (Rapport climatique) du présent rapport.
GRI 102-33	Communication des grands sujets de préoccupation	Les grands sujets de préoccupation sont présentés dans un rapport destiné au Conseil d'administration. Par exemple, les problèmes de non-conformité qui se posent sont soumis chaque trimestre au Comité d'audit et de révision.
GRI 102-34	Nature et nombre total de grands sujets de préoccupation	Non indiqué. Motif de l'omission : Contraintes liées à la confidentialité. Explication : BMO considère ce type d'information comme confidentielle.
GRI 102-35	Politiques de rémunération	Pour connaître la démarche de BMO en matière de rémunération des dirigeants ainsi que les résultats et la rémunération en 2018, voir la page 61 de la CSP : Analyse de la rémunération. Les dirigeants au niveau du groupe d'exploitation sont évalués en fonction de la rentabilité de leur champ de responsabilité. Les gestes contribuant à relever les défis en matière de productivité – le contrôle permanent des dépenses, tout particulièrement – influencent les décisions relatives aux primes d'incitation. Leurs contributions en matière de développement durable sont également prises en compte. Pour en savoir plus, consulter la page 66 (Lien entre la durabilité et la rémunération des dirigeants) du présent rapport et les pages 57 à 59 (position du Conseil d'administration sur la proposition d'actionnaire n° 3 – Intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la rémunération des hauts dirigeants) de la CSP.
GRI 102-36	Processus de détermination de la rémunération	Pour connaître la démarche de BMO en matière de rémunération des dirigeants ainsi que les résultats et la rémunération en 2018, voir la page 61 de la CSP : Analyse de la rémunération.
GRI 201-37	Parties prenantes intervenant dans la rémunération	Voir la page 69 de la CSP : Conseils indépendants.
GRI 102-38	Ratio de rémunération totale annuelle	Non indiqué. Motif de l'omission : Contraintes liées à la confidentialité. Explication : Voir les pages 56 et 57 de la CSP (position du Conseil d'administration sur la proposition d'actionnaire n° 2 – Divulgence du ratio de rémunération).
GRI 102-39	Augmentation en pourcentage du ratio de rémunération totale annuelle	Voir ci-dessus.

Information GRI	Description	Références pour 2019/commentaire/explication de l'omission
Engagement des parties prenantes		
GRI 102-40	Liste des groupes de parties prenantes	Voir la page 10 du présent rapport : Échanges avec nos parties prenantes.
GRI 102-41	Conventions collectives	À l'heure actuelle, aucun groupe d'employés n'est visé par une convention collective. Pour connaître le point de vue de BMO sur la liberté d'association et le droit à la négociation collective, consulter : https://responsabilite-societale.bmo.com/notre-approche/enonce-sur-les-enjeux-actuels/ .
GRI 102-42	Détermination et sélection des parties prenantes	Voir la page 10 du présent rapport : Échanges avec nos parties prenantes.
GRI 102-43	Approche à l'égard de l'engagement des parties prenantes	Voir la page 10 du présent rapport : Échanges avec nos parties prenantes. Pour connaître par quoi s'est traduit l'engagement expressément dans le cadre du processus de préparation du rapport, voir l'indicateur GRI 102-46 et la page 12 du présent rapport : Importance relative des enjeux.
GRI 102-44	Principales questions et préoccupations soulevées	Voir la page 10 du présent rapport : Échanges avec nos parties prenantes. Pour obtenir la liste des enjeux prioritaires, voir la page 12 du présent rapport : Graphique de l'importance relative des enjeux.
Pratiques d'établissement de rapports		
GRI 102-45	Entités incluses dans les états financiers consolidés	Pour obtenir des renseignements sur les liens entre la Banque de Montréal et ses principales filiales, se reporter à la page 203 du RA (Principales filiales).
GRI 102-46	Définition du contenu du rapport et du périmètre des enjeux	Voir la page 12 du présent rapport : Importance relative des enjeux. Pour en savoir plus : BMO a réalisé en 2017 une évaluation de l'importance relative des enjeux en suivant un processus en trois étapes : 1. Détermination des enjeux – Nous avons déterminé 19 enjeux liés à la durabilité à la suite d'un vaste examen des recherches et des analyses portant sur les problèmes propres à notre secteur d'activité, les tendances, les évaluations par les pairs et les normes de divulgation de l'information. 2. Établissement des priorités – Nous avons interrogé plus de 3 000 personnes (employés, clients, investisseurs, organisations communautaires ou de la société civile et dirigeants de BMO dans différentes régions) afin d'attribuer une note d'importance à chacun des 19 enjeux. Les notes étaient fondées sur une échelle de quatre points qui évaluait l'importance de l'enjeu pour BMO et ses parties prenantes, ainsi que l'efficacité de l'approche de BMO. Nous avons ensuite mené des entretiens approfondis auprès de certaines parties prenantes afin de mieux comprendre le contexte dans lequel s'inscrivent les notes attribuées dans le cadre du sondage et de relever les lacunes, le cas échéant. 3. Validation – Nous avons organisé un atelier interne avec des dirigeants de BMO et des experts en la matière afin de valider les résultats, y compris les enjeux se situant sous le seuil d'importance relative et des enjeux qui n'avaient pas été soulevés au départ. Le tableau de l'importance relative des enjeux final a été présenté au Conseil de la durabilité de BMO.
GRI 102-47	Liste des enjeux importants	Voir la page 12 du présent rapport : Importance relative des enjeux.
GRI 102-48	Retraitement de l'information	L'information suivante a été retraitée dans le présent rapport : <ul style="list-style-type: none"> • Plaintes fondées pour atteinte à la vie privée de clients et perte de données sur des clients – le nombre pour 2018 a été retraité pour inclure le dernier trimestre de l'exercice. Le nombre déclaré antérieurement pour 2018 était celui au T3 2018. • Le taux de recommandation net à l'échelle de l'organisation – le taux pour 2018 a été retraité pour refléter les changements apportés à la méthode de sondage. En 2019, nous avons réduit la longueur de nos sondages pour nous conformer aux meilleures pratiques et avons privilégié de recueillir les commentaires par voie électronique plutôt que par des sondages téléphoniques. • Prêts à vocation sociale – les montants de 2017 et de 2018 ont été retraités pour tenir compte des dates de conclusion de prêts, des dates de production de rapports et de la réception de nouvelles informations. • Postes vacants pourvus par des candidats internes – la valeur de 2018 a été retraitée pour tenir compte des postes de débutant (voir la définition de « Postes vacants pourvus par des candidats internes » dans le glossaire).

Information GRI	Description	Références pour 2019/commentaire/explication de l'omission
GRI 102-49	Modifications dans l'établissement des rapports	À moins d'indication contraire, les données du rapport de cette année sont pour l'ensemble de l'organisation. Lorsque des changements ont été apportés aux méthodes de mesure, ils sont indiqués en note de bas de page.
GRI 102-50	Période visée par le rapport	Le Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2019 de BMO couvre notre exercice 2019 (du 1 ^{er} novembre 2018 au 31 octobre 2019).
GRI 102-51	Date du plus récent rapport	Le Rapport sur la responsabilité environnementale, sociale et de gouvernance et Déclaration annuelle 2018, publié en décembre 2018, est notre rapport le plus récent.
GRI 102-52	Fréquence de production des rapports	Annuelle.
GRI 102-53	Ressource à laquelle s'adresser pour tout renseignement sur le rapport	sustainability@bmo.com
GRI 102-54	Conformité aux exigences de déclaration selon les normes de la GRI	Le présent rapport a été préparé en conformité aux normes de la GRI : Option de base.
GRI 102-55	Index GRI	Le présent tableau.
GRI 102-56	Validation externe	Voir la page 112 du présent rapport : Rapport d'assurance limitée indépendant de KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., auditeur de la Banque de Montréal.

PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

GRI 103-1	Explication et périmètre de l'enjeu important	Voir la page 6 du présent rapport : Comment nous créons de la valeur. Pour en savoir plus : Consulter la page 4 (Message du président du conseil), la page 5 (Message du chef de la direction), la page 2 (Aperçu financier) et la page 137 (État consolidé des résultats) du RA.
GRI 103-2	L'approche de gestion et ses éléments	Voir ci-dessus.
GRI 103-3	Évaluation de l'approche de gestion	Voir ci-dessus.
GRI 201-1	Valeur économique directe générée et distribuée	Voir la page 6 du présent rapport : Comment nous créons de la valeur. Voir aussi la Déclaration annuelle de la Banque de Montréal à la page 114 du présent rapport. Se reporter également à la Déclaration sur les principes fiscaux : https://responsabilite-societale.bmo.com/notre-approche/enonce-sur-les-enjeux-actuels/
GRI 201-3	Obligations au titre des régimes à prestations déterminées et des autres régimes de retraite	Nous offrons un régime de retraite ou un régime d'épargne-retraite aux employés admissibles à l'échelle mondiale ou y contribuons. Voir la page 37 du présent rapport : Régime de retraite de BMO Canada (tableau).
GRI 201-4	Soutien financier public	Aucun.

Information GRI	Description	Références pour 2019/commentaire/explication de l'omission
ENJEUX IMPORTANTS		
Accès aux services bancaires		
GRI 103-1	Explication et périmètre de l'enjeu important	Voir la page 32 du présent rapport : Accès aux services bancaires. Pour obtenir des précisions sur le périmètre de cet enjeu, voir la page 107 du présent rapport.
GRI 103-2	L'approche de gestion et ses éléments	Voir ci-dessus.
GRI 103-3	Évaluation de l'approche de gestion	Voir ci-dessus.
FS14	Initiatives visant à améliorer l'accès des personnes désavantagées aux services financiers	Voir la page 32 du présent rapport : Accès aux services bancaires. BMO s'engage à créer des produits et des services spécialisés qui rendent l'offre bancaire plus accessible.
Conduite		
GRI 103-1	Explication et périmètre de l'enjeu important	Voir la page 54 du présent rapport : Conduite. Pour obtenir des précisions sur le périmètre de cet enjeu, voir la page 107 du présent rapport.
GRI 103-2	L'approche de gestion et ses éléments	Voir ci-dessus.
GRI 103-3	Évaluation de l'approche de gestion	Voir ci-dessus.
GRI 412-2	Formation des employés sur les politiques et les procédures en matière de droits de la personne	Le nombre total d'heures de formation sur le Code de conduite de BMO a été de 30 654 pour l'année du programme 2019. Il s'agit d'une hausse importante par rapport à 2018, où l'on avait enregistré 17 515 heures. Cette hausse s'explique essentiellement par l'augmentation de la durée du cours. Voir la page 14 du présent rapport : Tableau de performance en matière de durabilité (Formation des employés sur les politiques et les procédures en matière de droits de la personne).
GRI 419-1	Non-conformité aux lois et aux règlements dans le domaine social et économique	Voir la page 13 du présent rapport : Tableau de performance en matière de durabilité (Amendes importantes ou sanctions pécuniaires).
Changements climatiques		
GRI 103-1	Explication et périmètre de l'enjeu important	Voir la page 70 du présent rapport : Rapport climatique.
GRI 103-2	L'approche de gestion et ses éléments	Voir ci-dessus.
GRI 103-3	Évaluation de l'approche de gestion	Voir ci-dessus.
GRI 201-2	Conséquences financières et autres risques et occasions attribuables aux changements climatiques	Voir ci-dessus.

Information GRI	Description	Références pour 2019/commentaire/explication de l'omission
Protection du consommateur et transparence		
GRI 103-1	Explication et périmètre de l'enjeu important	Voir la page 56 du présent rapport : Protection du consommateur et transparence. Pour obtenir des précisions sur le périmètre de cet enjeu, voir la page 107 du présent rapport.
GRI 103-2	L'approche de gestion et ses éléments	Voir ci-dessus.
GRI 103-3	Évaluation de l'approche de gestion	Voir ci-dessus.
FS15	Politiques en matière de conception et de vente équitables de produits et de services financiers	<p>La conception et la vente équitables de produits et de services financiers sont des éléments essentiels ancrés dans le Code de conduite de BMO. BMO s'est engagé à respecter les engagements publics et codes de conduite volontaires qui visent à protéger les consommateurs; il a d'ailleurs participé à leur élaboration. Ces engagements et codes de conduite sont énumérés sur notre site Web : https://www.bmo.com/accueil/popups/global/codes-de-conduite.</p> <p>BMO se conforme à tous les règlements qui visent à protéger les intérêts des clients. Les organismes de réglementation qui encadrent nos services bancaires aux particuliers sont notamment l'Agence de la consommation en matière financière du Canada pour nos activités au Canada et le Consumer Financial Protection Bureau pour nos activités aux États-Unis. Les organismes de réglementation qui encadrent nos services de gestion de patrimoine sont notamment l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières et l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels pour nos activités au Canada, chapeautés par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, et la Financial Industry Regulatory Authority, la Securities and Exchange Commission, l'Office of the Comptroller of the Currency et le département du Travail pour nos activités aux États-Unis.</p> <p>Les programmes de rémunération de BMO et autres incitatifs visent à encourager et à récompenser le rendement obtenu suivant l'adoption des bons comportements. BMO évalue le rendement en tenant compte des objectifs atteints par les employés (le « quoi ») et de la façon dont ils ont incarné nos valeurs (le « comment »). La formation offerte à l'équipe de vente insiste sur ces attentes. Des revenus de vente sont généralement reconnus lorsqu'un client utilise un produit, et ils peuvent être annulés si un client annule ou n'utilise pas le produit. Les clients peuvent soulever des préoccupations et demander qu'un différend soit résolu à l'échelon supérieur en suivant des processus définis. Une surveillance régulière de la force de vente, ainsi que la vérification et l'examen de nos normes et procédures, assure le maintien de l'intégrité de nos pratiques et de nos processus. En 2018, le Comité des ressources humaines du Conseil d'administration de BMO a passé en revue les programmes de rémunération incitative liés aux services aux particuliers en tenant compte de l'examen conjoint des pratiques de vente aux particuliers de six banques canadiennes mené par l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC) et le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF).</p> <p>Pour en savoir plus : Pages 54 et 56 du présent rapport (Conduite et Protection du consommateur et transparence) Code de conduite de BMO Codes de conduite volontaires et engagements publics en matière de conception et de vente équitables de produits et de services financiers : https://www.bmo.com/accueil/popups/global/codes-de-conduite Ce que vous devez savoir sur les ventes liées coercitives : https://www.bmo.com/bmo/files/images/3/2/CoerciveTiedSelling_fr.pdf</p>
Contribution à la vie des collectivités		
GRI 103-1	Explication et périmètre de l'enjeu important	Voir la page 48 du présent rapport : Contribution à la vie des collectivités. Pour obtenir des précisions sur le périmètre de cet enjeu, voir la page 107 du présent rapport.
GRI 103-2	L'approche de gestion et ses éléments	Voir ci-dessus.
GRI 103-3	Évaluation de l'approche de gestion	Voir ci-dessus.
GRI 203-2	Impacts économiques indirects importants	Voir la page 48 du présent rapport : Contribution à la vie des collectivités. Pour en savoir plus : Se reporter à la page 32 (Accès aux services bancaires) et à la page 45 (Inclusion financière) du présent rapport.

Information GRI	Description	Références pour 2019/commentaire/explication de l'omission
Gouvernance		
GRI 103-1	Explication et périmètre de l'enjeu important	Voir la page 57 du présent rapport : Gouvernance. Pour obtenir des précisions sur le périmètre de cet enjeu, voir la page 107 du présent rapport.
GRI 103-2	L'approche de gestion et ses éléments	Voir ci-dessus.
GRI 103-3	Évaluation de l'approche de gestion	Voir ci-dessus.
GRI 405-1	Diversité des instances de gouvernance et des employés	Voir les pages 13 et 14 du présent rapport : Tableau de performance en matière de durabilité (Femmes siégeant au Conseil d'administration et Diversité et inclusion).
Expérience client		
GRI 103-1	Explication et périmètre de l'enjeu important	Voir la page 59 du présent rapport : Expérience client. Pour obtenir des précisions sur le périmètre de cet enjeu, voir la page 107 du présent rapport.
GRI 103-2	L'approche de gestion et ses éléments	Voir ci-dessus.
GRI 103-3	Évaluation de l'approche de gestion	Voir ci-dessus.
Voir les indicateurs GRI 102-43 et GRI 102-44.		
Cybersécurité, sécurité de l'information et confidentialité		
GRI 103-1	Explication et périmètre de l'enjeu important	Voir la page 62 du présent rapport : Cybersécurité, sécurité de l'information et confidentialité. Pour obtenir des précisions sur le périmètre de cet enjeu, voir la page 107 du présent rapport.
GRI 103-2	L'approche de gestion et ses éléments	Voir ci-dessus.
GRI 103-3	Évaluation de l'approche de gestion	Voir ci-dessus.
GRI 418-1	Plaintes fondées pour atteinte à la vie privée de clients et perte de données sur des clients	À l'exercice 2019, quatre plaintes fondées liées à la confidentialité ont été déposées par des clients de BMO auprès des organismes de réglementation. Voir la page 13 du présent rapport : Tableau de performance en matière de durabilité (Plaintes fondées pour atteinte à la vie privée de clients et perte de données sur des clients).

Information GRI	Description	Références pour 2019/commentaire/explication de l'omission
Diversité et inclusion		
GRI 103-1	Explication et périmètre de l'enjeu important	Voir la page 42 du présent rapport : Diversité et inclusion. Pour obtenir des précisions sur le périmètre de cet enjeu, voir la page 107 du présent rapport.
GRI 103-2	L'approche de gestion et ses éléments	Voir ci-dessus.
GRI 103-3	Évaluation de l'approche de gestion	Voir ci-dessus.
GRI 405-1	Diversité des instances de gouvernance et des employés	Voir les pages 13 et 14 du présent rapport : Tableau de performance en matière de durabilité (Femmes siégeant au Conseil d'administration et Diversité et inclusion).
Mobilisation des employés		
GRI 103-1	Explication et périmètre de l'enjeu important	Voir la page 64 du présent rapport : Mobilisation des employés. Pour obtenir des précisions sur le périmètre de cet enjeu, voir la page 107 du présent rapport.
GRI 103-2	L'approche de gestion et ses éléments	Voir ci-dessus.
GRI 103-3	Évaluation de l'approche de gestion	Voir ci-dessus.
Voir les indicateurs GRI 102-43 et GRI 102-44.		
Rémunération des dirigeants		
GRI 103-1	Explication et périmètre de l'enjeu important	Voir la page 66 du présent rapport : Rémunération des dirigeants. Pour obtenir des précisions sur le périmètre de cet enjeu, voir la page 107 du présent rapport.
GRI 103-2	L'approche de gestion et ses éléments	Voir ci-dessus.
GRI 103-3	Évaluation de l'approche de gestion	Voir ci-dessus.
Voir l'indicateur GRI 102-35.		

Information GRI	Description	Références pour 2019/commentaire/explication de l'omission
Inclusion financière		
GRI 103-1	Explication et périmètre de l'enjeu important	Voir la page 45 du présent rapport : Inclusion financière. Pour obtenir des précisions sur le périmètre de cet enjeu, voir la page 107 du présent rapport.
GRI 103-2	L'approche de gestion et ses éléments	Voir ci-dessus.
GRI 103-3	Évaluation de l'approche de gestion	Voir ci-dessus.
FS13	Points d'accès, par type, en région faiblement peuplée ou désavantagée sur le plan économique	Voir la page 45 du présent rapport : Inclusion financière.
FS14	Initiatives visant à améliorer l'accès des personnes désavantagées aux services financiers	Voir la page 45 du présent rapport : Inclusion financière. BMO tient à rendre ses installations et services accessibles à tous. Nos initiatives comprennent l'accès de plain-pied ou par rampe d'accès à nos succursales, les guichets de hauteur réduite, l'information sur le compte et le matériel imprimé sous diverses formes (p. ex., gros caractères, braille, message audio ou relevés électroniques), les services ATS/ATM (téléscripteur), le Service de relais Bell et les services d'interprète gestuel (LSQ en français et ASL en anglais). Pour en savoir plus : https://www.bmo.com/accueil/a-propos-de-bmo/services-bancaires/accessibilite
Littératie financière		
GRI 103-1	Explication et périmètre de l'enjeu important	Voir la page 34 du présent rapport : Littératie financière. Pour obtenir des précisions sur le périmètre de cet enjeu, voir la page 107 du présent rapport.
GRI 103-2	L'approche de gestion et ses éléments	Voir ci-dessus.
GRI 103-3	Évaluation de l'approche de gestion	Voir ci-dessus.
FS16	Initiatives visant à améliorer la littératie financière, par type de bénéficiaire	Voir la page 34 du présent rapport : Littératie financière.
Droits de la personne		
GRI 103-1	Explication et périmètre de l'enjeu important	Voir la page 68 du présent rapport : Droits de la personne. Pour obtenir des précisions sur le périmètre de cet enjeu, voir la page 107 du présent rapport.
GRI 103-2	L'approche de gestion et ses éléments	Voir ci-dessus.
GRI 103-3	Évaluation de l'approche de gestion	Voir ci-dessus.
Voir l'indicateur GRI 412-2.		

Information GRI	Description	Références pour 2019/commentaire/explication de l'omission
Apprentissage et perfectionnement		
GRI 103-1	Explication et périmètre de l'enjeu important	Voir la page 38 du présent rapport : Apprentissage et perfectionnement. Pour obtenir des précisions sur le périmètre de cet enjeu, voir la page 107 du présent rapport.
GRI 103-2	L'approche de gestion et ses éléments	Voir ci-dessus.
GRI 103-3	Évaluation de l'approche de gestion	Voir ci-dessus.
GRI 404-1	Nombre moyen d'heures de formation par année, par employé	Voir la page 15, Tableau de performance en matière de durabilité (Nombre moyen d'heures de formation par employé équivalent temps plein), et la page 38, Apprentissage et perfectionnement, du présent rapport. La répartition du nombre moyen d'heures de formation par sexe et par catégorie d'employé n'est pas indiquée. Motif de l'omission : Sans objet (formation par sexe). Explication : Les investissements dans la formation sont destinés à l'ensemble des employés (le sexe de ces derniers n'entre pas dans la détermination de la formation).
GRI 404-3	Pourcentage d'employés qui bénéficient d'évaluations régulières de leur rendement et du développement de leur carrière	Voir la page 15 du présent rapport : Tableau de performance en matière de durabilité (Employés qui bénéficient d'évaluations régulières de leur rendement et du développement de leur carrière).
Réduction de notre empreinte écologique		
GRI 103-1	Explication et périmètre de l'enjeu important	Voir la page 27 du présent rapport : Réduction de notre empreinte écologique. Pour obtenir des précisions sur le périmètre de cet enjeu, voir la page 107 du présent rapport.
GRI 103-2	L'approche de gestion et ses éléments	Voir ci-dessus.
GRI 103-3	Évaluation de l'approche de gestion	Voir ci-dessus.
GRI 302-1	Consommation d'énergie au sein de l'organisation	Voir le Sommaire des indicateurs ECO ⁵ de BMO : https://responsabilite-societale.bmo.com/pratiques/gerance-environnementale/cibles-et-performance-environnementales/ Voir la réponse de BMO au questionnaire du CDP 2019 : https://responsabilite-societale.bmo.com/pratiques/gerance-environnementale/cibles-et-performance-environnementales/
GRI 302-3	Intensité énergétique.	Voir la réponse de BMO au questionnaire du CDP 2019 : https://responsabilite-societale.bmo.com/pratiques/gerance-environnementale/cibles-et-performance-environnementales/
GRI 302-4	Réduction de la consommation d'énergie	Voir le Sommaire des indicateurs ECO ⁵ de BMO : https://responsabilite-societale.bmo.com/pratiques/gerance-environnementale/cibles-et-performance-environnementales/ Voir la réponse de BMO au questionnaire du CDP 2019 : https://responsabilite-societale.bmo.com/pratiques/gerance-environnementale/cibles-et-performance-environnementales/ Consulter le document Carboneutralité - Atteindre notre objectif : https://responsabilite-societale.bmo.com/pratiques/gerance-environnementale/
GRI 303-1	Interactions avec l'eau à titre de ressource partagée	Voir le Sommaire des indicateurs ECO ⁵ de BMO : https://responsabilite-societale.bmo.com/pratiques/gerance-environnementale/cibles-et-performance-environnementales/
GRI 305-1	Émissions directes de gaz à effet de serre (champ d'application 1)	Voir la page 14 du présent rapport : Tableau de performance en matière de durabilité (Données sur les émissions du champ d'application 1). Voir le Sommaire des indicateurs ECO ⁵ de BMO : https://responsabilite-societale.bmo.com/pratiques/gerance-environnementale/cibles-et-performance-environnementales/ Voir la réponse de BMO au questionnaire du CDP 2019 : https://responsabilite-societale.bmo.com/pratiques/gerance-environnementale/cibles-et-performance-environnementales/

Information GRI	Description	Références pour 2019/commentaire/explication de l'omission
GRI 305-2	Émissions indirectes de gaz à effet de serre liées à l'énergie (champ d'application 2)	Voir la page 14 du présent rapport : Tableau de performance en matière de durabilité (Données sur les émissions du champ d'application 2). Voir le Sommaire des indicateurs ECO ⁵ de BMO : https://responsabilite-societale.bmo.com/pratiques/gerance-environnementale/cibles-et-performance-environnementales/ Voir la réponse de BMO au questionnaire du CDP 2019 : https://responsabilite-societale.bmo.com/pratiques/gerance-environnementale/cibles-et-performance-environnementales/
GRI 305-3	Émissions indirectes de gaz à effet de serre liées à l'énergie (champ d'application 3)	Voir la page 14 du présent rapport : Tableau de performance en matière de durabilité (Données sur les émissions du champ d'application 3). Voir le Sommaire des indicateurs ECO ⁵ de BMO : https://responsabilite-societale.bmo.com/pratiques/gerance-environnementale/cibles-et-performance-environnementales/ Voir la réponse de BMO au questionnaire du CDP 2019 : https://responsabilite-societale.bmo.com/pratiques/gerance-environnementale/cibles-et-performance-environnementales/
GRI 305-4	Intensité des émissions de gaz à effet de serre	Voir la réponse de BMO au questionnaire du CDP 2019 : https://responsabilite-societale.bmo.com/pratiques/gerance-environnementale/cibles-et-performance-environnementales/
GRI 305-5	Réduction des émissions de gaz à effet de serre	Voir la page 14 du présent rapport : Tableau de performance en matière de durabilité. Voir le Sommaire des indicateurs ECO ⁵ de BMO : https://responsabilite-societale.bmo.com/pratiques/gerance-environnementale/cibles-et-performance-environnementales/ Voir la réponse de BMO au questionnaire du CDP 2019 : https://responsabilite-societale.bmo.com/pratiques/gerance-environnementale/cibles-et-performance-environnementales/ Voir la politique et l'approche en matière environnementale de BMO : https://responsabilite-societale.bmo.com/pratiques/gerance-environnementale/politique-et-approche-en-matiere-environnementale/
GRI 305-6	Émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO)	Voir le Sommaire des indicateurs ECO ⁵ de BMO : https://responsabilite-societale.bmo.com/pratiques/gerance-environnementale/cibles-et-performance-environnementales/
GRI 307-1	Non-conformité aux lois et aux règlements en matière d'environnement	BMO n'a payé aucune amende importante et n'a reçu aucune sanction pour non-conformité aux lois et aux règlements sur l'environnement au cours de l'exercice 2019.

Investissement responsable

GRI 103-1	Explication et périmètre de l'enjeu important	Voir la page 22 du présent rapport : Investissement responsable. Pour obtenir des précisions sur le périmètre de cet enjeu, voir la page 107 du présent rapport.
GRI 103-2	L'approche de gestion et ses éléments	Voir ci-dessus.
GRI 103-3	Évaluation de l'approche de gestion	Voir ci-dessus.
GRI 203-1	Investissements dans les infrastructures et les services qui s'y rapportent	Voir la page 14, Tableau de performance en matière de durabilité (Investissements à vocation sociale), et la page 22, Investissement responsable, du présent rapport.
FS10	Pourcentage et nombre d'entreprises détenues dans le portefeuille de l'institution auprès desquelles l'organisation est intervenue à l'égard des questions environnementales et sociales	Nous indiquons le nombre d'entreprises auprès desquelles nous sommes intervenus et le nombre de rencontres avec les membres des conseils d'administration de ces entreprises (plutôt que les pourcentages). Voir la page 22 du présent rapport : Investissement responsable (Actif, mobilisé, responsable).

Octroi de crédit responsable

GRI 103-1	Explication et périmètre de l'enjeu important	Voir la page 26 du présent rapport : Octroi de crédit responsable. Pour obtenir des précisions sur le périmètre de cet enjeu, voir la page 107 du présent rapport.
GRI 103-2	L'approche de gestion et ses éléments	Voir ci-dessus.

Information GRI	Description	Références pour 2019/commentaire/explication de l'omission
GRI 103-3	Évaluation de l'approche de gestion	Voir ci-dessus.
FS1	Politiques comprenant des éléments environnementaux et sociaux précis applicables aux secteurs d'activité	<p>Les risques environnementaux et sociaux comprennent les répercussions défavorables possibles des émissions, des déchets et de la dégradation des ressources sur l'environnement naturel, ainsi que les risques pour les moyens d'existence, la santé et les droits des collectivités et leur patrimoine culturel découlant des activités commerciales d'un client et des activités de financement de BMO. L'existence de risques environnementaux et sociaux ne nous empêche pas d'offrir du financement à un emprunteur. Les Services bancaires aux entreprises et BMO Marchés des capitaux sont tenus d'observer des politiques internes qui expliquent comment cerner, gérer et atténuer les risques environnementaux et sociaux dans les transactions de financement. Ces politiques sont réévaluées périodiquement et approuvées par la haute direction.</p> <p>Pour en savoir plus, consulter la page 105 (Risque environnemental et social) du RA et la page 70 (Rapport climatique) du présent rapport.</p>
FS2	Méthode d'évaluation et d'examen des risques environnementaux et sociaux dans les secteurs d'activité	<p>Les secteurs d'activité exercent une diligence raisonnable pour déterminer l'importance des risques sociaux et environnementaux. Dans le cadre du processus d'approbation, la demande de transaction doit comprendre les conclusions qui se dégagent de cet exercice. Ce sont surtout les industries dont les activités peuvent nuire à l'environnement qui présentent le plus de risques environnementaux. Nous avons repéré plus de 50 secteurs industriels que nous soumettons à une diligence stricte en matière d'environnement. Des questions de diligence raisonnable spécifiques sont décrites dans nos politiques de financement.</p> <p>Les problèmes environnementaux et sociaux que BMO peut rencontrer en matière de crédit (y compris à l'égard des transactions de contrepartie) ou de réalisation de prêts sont évalués sur la base des risques liés au crédit, à la responsabilité et à la réputation. Depuis 2005, BMO applique les Principes de l'Équateur – un cadre visant à gérer les risques environnementaux et sociaux liés à certaines activités de financement ou de crédit (se reporter à Rapport sur les Principes de l'Équateur à la page 26). L'engagement de BMO à gérer les risques environnementaux et sociaux associés aux autres transactions de crédit est concrétisé par l'intermédiaire de ses processus d'évaluation normaux.</p> <p>Pour en savoir plus, consulter la page 105 (Risque environnemental et social) du RA, le rapport sur les Principes de l'Équateur à l'adresse https://responsabilite-societale.bmo.com/pratiques/credit-responsable/ et la page 70 (Rapport climatique) du présent rapport.</p>
FS3	Processus de surveillance de la mise en œuvre et de la conformité aux exigences environnementales et sociales prévues dans les ententes ou les transactions avec les clients	Les exigences sociales et environnementales précisées dans les ententes sont contrôlées par les secteurs d'activité de la même façon que les autres exigences à l'égard des transactions.
FS4	Processus d'amélioration des compétences du personnel en matière de mise en œuvre des politiques et procédures environnementales et sociales applicables aux secteurs d'activité	Les dernières versions de nos politiques sont distribuées à tous les employés visés et, au besoin, les décideurs clés sont informés au cas par cas, ou point par point.
FS9	Portée et fréquence des audits d'évaluation de la mise en œuvre des politiques environnementales et sociales et des procédures d'évaluation des risques	La gestion des risques environnementaux et sociaux est intégrée à nos processus de gestion des risques à l'échelle de l'organisation. Notre fonction d'audit interne effectue d'abord périodiquement des audits de toutes les unités d'exploitation de la Banque. On vérifie la conformité de chaque unité par rapport aux politiques environnementales et sociales et aux procédures de gestion des risques pertinentes.

Information GRI	Description	Références pour 2019/commentaire/explication de l'omission
Finance durable		
GRI 103-1	Explication et périmètre de l'enjeu important	Voir la page 18 du présent rapport : Finance durable. Pour obtenir des précisions sur le périmètre de cet enjeu, voir la page 107 du présent rapport.
GRI 103-2	L'approche de gestion et ses éléments	Voir ci-dessus.
GRI 103-3	Évaluation de l'approche de gestion	Voir ci-dessus.
FS5	Interactions avec les clients, les entités émettrices et les partenaires commerciaux concernant les risques environnementaux et sociaux et les occasions dans ce domaine	Nous faisons équipe avec nos clients et nos fournisseurs pour comprendre et gérer les risques environnementaux et sociaux, et pour saisir les occasions d'affaires. En 2019, nous avons créé l'équipe Finance durable au sein de BMO Marchés des capitaux. Elle est chargée de mobiliser l'organisation à donner suite aux occasions touchant la durabilité auprès des clients de tous les secteurs d'activité et son mandat comprend les conseils clients. L'équipe Investissement responsable de BMO, au sein de BMO Gestion mondiale d'actifs, dirige un vaste programme de mobilisation des investisseurs. Pour en savoir plus, voir la page 18, Finance durable, et la page 22, Investissement responsable, du présent rapport.
Recrutement et fidélisation d'employés talentueux		
GRI 103-1	Explication et périmètre de l'enjeu important	Voir la page 36 du présent rapport : Recrutement et fidélisation d'employés talentueux. Pour obtenir des précisions sur le périmètre de cet enjeu, voir la page 107 du présent rapport.
GRI 103-2	L'approche de gestion et ses éléments	Voir ci-dessus.
GRI 103-3	Évaluation de l'approche de gestion	Voir ci-dessus.
GRI 401-1	Nouveaux membres du personnel et roulement du personnel	Voir la page 36 du présent rapport : Recrutement et fidélisation d'employés talentueux. Le nombre de départs volontaires est indiqué et est réparti selon le sexe et par région, mais pas selon l'âge. Motif de l'omission : Renseignements non disponibles. Explication : Examen prévu en 2020.
GRI 401-2	Avantages sociaux offerts aux employés à temps plein, mais non aux employés temporaires ni aux employés à temps partiel	Voir la page 36 du présent rapport : Recrutement et fidélisation d'employés talentueux.

Information GRI	Description	Références pour 2019/commentaire/explication de l'omission
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES (non liés aux enjeux prioritaires)		
GRI 403-2	Types et taux d'accidents du travail, maladies professionnelles, absentéisme, nombre de journées de travail perdues et nombre total de décès liés au travail	<p>Au cours de l'exercice 2019, nos employés en Amérique du Nord ont consigné 116 073 jours de congé de maladie et nous n'avons consigné aucun décès lié au travail.</p> <p>Nous n'avons pas réparti les jours de congé de maladie et les décès liés au travail par région ou par sexe.</p> <p>Motif de l'omission : Sans objet.</p> <p>Explication : Nous ne percevons pas, entre nos employés de sexe masculin ou féminin, de différences qui auraient un impact important sur le risque de blessures ou de maladie, et nous ne percevons pas non plus de différences à l'échelle régionale.</p>
GRI 415-1	Contributions politiques	<p>BMO appuie les efforts en faveur de la transparence des systèmes électoraux dans les territoires où il fait des affaires. BMO n'utilise pas des fonds de l'organisation pour appuyer des candidats à des postes électifs ou à des partis politiques au Canada ou aux États-Unis.</p> <p>Aux États-Unis</p> <p>Deux comités d'action politique associés à BMO Financial Corp. sont inscrits auprès de la Federal Election Commission (FEC) : le BMO Financial Corporation Good Governance Fund: Federal et le BMO Financial Corporation Good Governance Fund: General. Au cours de la période du 1^{er} novembre 2018 au 31 octobre 2019, ces fonds ont versé des contributions totales de 136 500 \$ US à des candidats et à des formations politiques aux États-Unis. Les sommes prélevées du BMO Financial Corporation Good Governance Fund: Federal et du BMO Financial Corporation Good Governance Fund: General se sont élevées à 131 300 \$ US et à 5 200 \$ US, respectivement.</p> <p>Pour en savoir plus : Déclaration relative aux contributions politiques et au lobbying : https://responsabilite-societale.bmo.com/notre-approche/enonce-sur-les-enjeux-actuels/</p>

Enjeu important pour BMO	Périmètre	
	Interne (à BMO)	Externe (à l'extérieur de BMO)
Tableau pour l'indicateur GRI 102-47		
Accès aux services bancaires	X	X
Conduite	X	X
Changements climatiques	X	X
Protection du consommateur et transparence	X	X
Contribution à la vie des collectivités	X	X
Gouvernance	X	
Expérience client		X
Cybersécurité, sécurité de l'information et confidentialité	X	X
Diversité et inclusion	X	X
Mobilisation des employés	X	X
Rémunération des dirigeants	X	
Inclusion financière	X	X
Littératie financière	X	X
Droits de la personne	X	X
Apprentissage et perfectionnement	X	X
Réduction de notre empreinte écologique	X	X
Investissement responsable	X	X
Octroi de crédit responsable	X	X
Finance durable	X	X
Recrutement et fidélisation d'employés talentueux	X	X